

Présidé par Ludovic DIZENGREMEL, Maire.

Présents : C. Bladou-Grenier, G. Campergue, S. Patrolin, J-M Jardin, M Lafage, G Colmé, A Rigal, M-C Jordanet, A Imbert, S Pelou, V Peleman, H Marroufin.

Absents avec procuration : J-P Guiral, J Boldron

Secrétaire de séance : C. Bladou-Grenier

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 18h00.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 19 mars 2021. Le Conseil Municipal n'ayant aucune remarque à présenter valide le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2020,
- Vote du compte administratif 2020,
- Vote des taxes foncières,
- Vote du budget 2021,
- Pacte de gouvernance 2020-2026 du Grand Cahors,
- Adoption des nouveaux statuts du SIFA,
- Demande d'adhésion de la commune de l'Hospitalet au SIFA,
- Divers.

Délibération 2021/09 : Délibération sur le compte de gestion 2020.

Après s'être assuré que le receveur ait repris toutes les écritures de l'année, le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021/10 : Délibération sur le compte administratif 2020

Le 1^{er} Adjoint de la commune a présenté le compte administratif 2020 à l'assemblée. Ce dernier a été voté à l'unanimité et les résultats définitifs sont les suivants :

CA 2020	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés	40 193 €			
Exercice 2020	577 897 €	626 497 €	774 038 €	902 203 €
Résultat de clôture		8 407 €		128 165 €
Reste à réaliser	109 386 €	34 650 €		
Résultat définitif	66 328 €			128 165 €

Délibération 2021/11 : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement.

L'assemblée a décidé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement soit 128 165.26 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068.

Délibération 2021/12 : Taux des taxes foncières

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que les communes vont bénéficier du transfert du taux de foncier bâti du Département pour compenser la perte de la taxe d'habitation dans le cadre de refonte fiscale. Le taux communal et le taux départemental s'additionneront.

Il a été proposé de reconduire les taux communaux de 2020.

Les taux des taxes sont approuvés comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 41.72 % (dont 18.26 % de part communale et 23.46 % de part départementale)
- Taxe foncière non bâtie : 103.53 %

Délibération 2021/13 : Vote du budget 2021 de la commune

Le budget de la commune a été présenté par Monsieur le Maire et approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Il s'équilibre comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 794 884.00 €
- recettes de fonctionnement : 794 884.00 €

- dépenses d'investissement : 634 885.80 €
- recettes d'investissement : 634 885.80 €

Délibération 2021/14 : Pacte de gouvernance Grand Cahors et communes membres 2020-2026.

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée que le conseil communautaire de l'agglomération du Grand Cahors a mis en place l'élaboration d'un pacte de gouvernance, nouvel outil créé par la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019.

Ce document facultatif au contenu libre, vise à définir sur la durée d'un mandat les relations entre l'EPCI et ses communes membres, en associant davantage les maires à la gouvernance communautaire.

Pour son élaboration, les élus municipaux et communautaires du territoire ont été associés au travers d'ateliers de travail

Après présentation du pacte de gouvernance élaboré par la communauté d'agglomération du Grand Cahors, le conseil municipal a émis un avis favorable.

Délibération 2021/15 : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA).

En mars 2018, suite aux difficultés pour atteindre le quorum lors des réunions, de nouvelles modalités relatives au vote avaient été prises par le SIFA. Ces nouveaux procédés n'ayant pas eu l'effet attendu, il a été convenu de modifier les statuts comme suit : « chaque commune est représenté par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix ».

Après délibération, le conseil municipal a adopté les nouveaux statuts et a autorisé le Maire ou son représentant à signer tout document.

Délibération 2021/16 : Demande d'adhésion de la commune de L'hospitalet - avis du conseil municipal.

Par délibération, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de L'Hospitalet. En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont sollicités afin d'émettre un avis sur la demande d'adhésion. Les communes adhérentes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'admission d'une nouvelle commune.

Monsieur le Maire a donc proposé de donner un avis favorable à cette demande

Après votre, l'assemblée a donné son accord à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de L'HOSPITALET.

La séance a été levée à 20 h15